



PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT

Appel à projets du Fonds Houtman 2017 (ONE)

Introduction

Le Fonds Houtman (ONE) lance un appel à projets sur le thème de **la prévention précoce de l'obésité de l'enfant**. Le dossier de candidature (disponible sur simple demande) devra être retourné au secrétariat du Fonds Houtman (95 Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles) **au plus tard le 15 octobre 2017**.

Contexte

Le surpoids et l'obésité sont devenus un des problèmes majeurs de santé dans l'ensemble des pays industrialisés. Ils sont une des premières causes de mortalité et de morbidité.

Au niveau mondial, le surpoids et l'obésité des enfants de moins de 5 ans est un problème majeur de santé publique. En Europe, 1 enfant sur 3 entre 6 et 9 ans est en surpoids ou obèse et en Belgique, 20% des enfants entre 2 et 17 ans sont en surpoids dont 7,1% sont obèses. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'obésité précoce est prépondérante avec 10,2% des enfants de première maternelle qui sont en surpoids et 6,2% qui sont obèses ; et ces taux augmentent en 6^e primaire à 14,2% et 11,4% respectivement. En 20 ans, l'obésité infantile a augmenté de 17% dans notre pays.

L'obésité est d'origine multifactorielle : facteurs génétiques et épigénétiques, sédentarité, alimentation, facteurs psycho-affectifs, contexte socio-économique et culturel etc.

*« La lutte contre l'obésité de l'enfant et de l'adolescent requiert la prise en compte de l'environnement favorable à l'obésité, de même qu'une approche axée sur le cycle de vie.(...) Il est essentiel de s'attaquer aussi bien au contexte environnemental qu'aux trois périodes critiques du cycle de vie, à savoir : a. la période préalable à la conception et la période de grossesse; b. la première et la petite enfance; c. la fin de l'enfance et l'adolescence ».*¹

¹ Projet de rapport final de la Commission pour mettre fin à l'obésité de l'enfant, Genève, SUISSE, Organisation mondiale de la Santé 2015.

Des études récentes ont montré que le risque d'obésité est étroitement lié à des facteurs précoces, incluant le poids de naissance de l'enfant, le BMI de ses parents et leurs habitudes de vie. En raison de la morbidité dont l'obésité est porteuse, le Fonds Houtman souhaite soutenir un ou plusieurs projets qui se focaliseront sur une prévention de l'obésité durant la grossesse, et le suivi de son efficacité chez le nourrisson.

Orientation des projets soutenus et finalités

Le Fonds Houtman soutiendra une ou des **recherches-actions innovantes et originales** centrées sur la prévention de l'obésité de l'enfant par des actions précoces pendant la grossesse.

Ces actions pourraient inclure une sensibilisation et/ou un accompagnement des parents par rapport aux facteurs décrits tels que la nutrition durant la grossesse et son influence sur le poids de naissance de l'enfant, les habitudes de vie et l'activité physique, le tabagisme passif. Le but est d'entraîner des modifications significatives de ces facteurs de risque, en espérant avoir un impact positif sur le poids de naissance de l'enfant dans un premier temps, sur le risque d'obésité ultérieure dans un second temps (en fonction du suivi de l'enfant jusqu'à l'âge d'au moins 18 mois). Un groupe contrôle est nécessaire.

Ces initiatives doivent engendrer des **résultats concrets et évaluables**. Elles doivent aussi faire émerger des outils ou stratégies pouvant être aisément transposés dans la routine clinique, afin de permettre des résultats **durables**.

Critères de sélection des projets

Les actions ou recherches-actions soutenues devront :

- Se dérouler sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier dans les régions et communes précarisées sur le plan socioéconomique.
- Reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience dans le domaine du suivi de la grossesse et du nourrisson et sensibilisées au domaine de l'obésité.
- Garantir l'accès aux femmes enceintes et aux futurs papas, de même qu'aux nourrissons.
- Renforcer les collaborations entre les différentes professions impliquées (obstétriciens et sages-femmes, pédiatres, infirmiers, diététiciens, kinésithérapeutes, etc.) et le travail en réseau.

Subsidiation

- Un montant total de **50.000 €** est consacré à l'appel à projets.
- Sauf exception, un montant maximum de **25.000 €** pourra être octroyé par action ou recherche-action soutenue.
- La durée des actions ou recherches-actions soutenues ne pourra excéder **3 ans au maximum**.

Calendrier

- Pour rappel, le dossier de candidature (disponible sur simple demande) devra être renvoyé au secrétariat du Fonds Houtman (Chaussée de Charleroi 95, à 1060 Bruxelles) pour **le 15 octobre 2017 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.
- La sélection sera opérée par le Fonds Houtman à l'automne 2017.
- Le démarrage des actions ou recherches-actions est prévu pour janvier 2018.

<u>Adresse courrier pour l'envoi du dossier de candidature :</u> Fonds Houtman (ONE) Chaussée de Charleroi 95 1060 Bruxelles	<u>Pour tout autre renseignement :</u> Emmanuelle Vermylen Communication Fonds Houtman 02/543.11.72 Evermylen@fondshoutman.be
--	---